

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Présents
12

SEANCE DU 18 JUIN 2026

Votants
12

L'an deux mil vingt six, le dix huit juin
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BOMPUIS, Maire.

Date de la
Convocation
12/06/2026

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD
Béatrice, FAVARON Jacques, CAREL Katia, FERREOL Thomas,
MELLADO Nicolas. PATOUILLARD Emilie, RIBOUAT Valérie,
TORRES Edith, SOUQUE Philippe.
EXCUSES : BLACHON Daniel, BONELLO Maryline, RIEU Sébastien.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026/06/04

**Renouvellement de
l'opposition au transfert
de la compétence
d'élaboration du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)
à la Communauté de
Communes Loire Semène**

Monsieur le Maire expose :
La compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme (plan
local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, carte communale)
figure au titre des compétences obligatoires des communautés de communes
et d'agglomération.
La loi du 24 mars 2014 dite « ALUR » prévoit que les communautés de
communes et d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de
PLU le deviennent de plein droit le 1^{er} juillet de l'année suivant l'élection du
président de la communauté intervenant après le renouvellement général des
conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} juillet 2027.
Les communes membres des communautés de communes et des
communautés d'agglomération ont la possibilité de s'y opposer.
L'opposition au transfert est acquise si « au moins 25 % des communes
représentant au moins 20 % de la population de la communauté se
prononcent en ce sens ».

Monsieur le Maire rappelle que le PLU de la Commune avait été révisé et
approuvé par délibération en date du 05 mars 2020.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020/07/01 en date du 05
novembre 2020 portant opposition au transfert de la compétence
d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes
Loire Semène.

.../...

AR Prefecture

043-214302275-20260618-2026_06_04-DE
Reçu le 07/07/2026

Après en avoir débattu le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSIDERE** qu'il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction de spécificités locales, d'objectifs particuliers, et selon des formes qui peuvent différer d'une commune à l'autre ;
- **RAPPELLE** que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;
- **DECIDE** en conséquence de renouveler son opposition au transfert de la compétence d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes Loire Semène.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,

Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20260618-2026_06_04-DE
Reçu le 07/07/2026